
Les arguments en faveur de la discipline de parti

par l'honorable John Reid

Un vif débat entoure actuellement la nécessité d'assouplir la discipline de parti. On a proposé le vote libre comme remède à tous nos maux. Dans le présent article, l'auteur se porte à la défense de la discipline de parti et laisse sous-entendre que son élimination pourrait aller à l'encontre du but recherché. Le présent article est tiré d'une allocution prononcée, à l'origine, dans le cadre d'un débat organisé par le Groupe canadien d'étude des questions parlementaires, le 6 juin 1993.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois, en 1965, deux personnes m'ont pris à part pour me donner quelques conseils. La première était le sénateur Bill Benidickson, mon prédécesseur comme député de Kenora-Rainy River, qui m'a conseillé d'être moi-même et de défendre mes principes. Les seuls, selon lui, à faire carrière en politique étaient ceux qui savaient résister à la pression et, tant et aussi longtemps que l'on était convaincu des causes défendues, tout finissait par s'arranger. Cependant, il fallait d'abord pouvoir subir les pressions des collègues et des électeurs.

La seconde, qui travaillait au bureau du whip, m'a demandé : « Voulez-vous vraiment réussir, ou vous contenterez-vous de jacasser? » C'est alors qu'il m'a raconté que, des 15 plus grands parleurs du caucus libéral, 13 avaient été défaits aux élections, un s'était retiré et un autre avait accédé au Cabinet. Il m'a dit de me rappeler que nous avions un « gouvernement responsable ». Je lui ai demandé ce qu'il entendait par là. Voici sa réponse : « Le gouvernement est toujours responsable; les partis d'opposition ne le sont pas, et les partisans du gouvernement sont toujours coincés entre les deux. »

De ce que j'ai pu constater jusqu'ici, la Chambre des communes n'a pas beaucoup changé depuis lors. Bien sûr, les règles et la procédure ont évolué, certaines pour le mieux même, mais, dans l'ensemble, les conflits entre les députés

d'arrière-ban et les dirigeants de leur parti, leurs collègues et leurs électeurs sont les mêmes. Je me souviens, entre autres, d'un incident où, alors que l'opposition s'en donnait à coeur joie contre le gouvernement, j'ai demandé à l'un de mes collègues plus aguerri pourquoi nous devons nous laisser taper dessus par nos ennemis. Il m'a répondu que je n'y étais pas du tout. « Les gens d'en face représentent l'Opposition loyale de Sa Majesté. Vos ennemis sont de ce côté-ci de la salle. » J'ai mis du temps à comprendre ce qu'il entendait par là, mais j'ai fini par me rendre compte, après m'être familiarisé avec la politique, que ces trois personnes m'avaient donné d'excellents conseils.

Essentiellement, lorsque nous choisissons de représenter un parti dans le cadre d'élections, nous en épousons la direction, les politiques, le mode de décision et la discipline.

L'esprit d'équipe

La politique canadienne est un sport d'équipe, un peu comme le football, le hockey ou le base-ball. Tous les membres de l'équipe doivent se faire confiance et travailler en étroite collaboration, confiants que chacun d'entre eux jouera le rôle qui lui revient. Au départ, chacun d'entre nous choisit volontairement de se joindre à une équipe. Nul ne le force à adhérer à un parti plutôt qu'à un autre, ni à poser sa candidature sous sa bannière; nul ne l'oblige à être candidat dans une élection. Nous nous portons tous volontaires et nous

Ex-ministre des Relations fédérales-provinciales sous le régime Trudeau, John Reid est actuellement président de l'Association Nucléaire Canadienne.

choisissons notre équipe, pour le meilleur comme pour le pire. Certes, nous n'acceptons pas tout ce que fait notre équipe, mais nous adhérons à la plus grande partie de son idéologie, sans quoi nous ne ferions pas long feu.

Il n'existe pas, en politique, de règles officielles dictant la conduite. S'il y en avait, elles seraient en constante évolution. Ni la *Loi sur la Chambre des communes*, ni le Règlement de la Chambre exigent qu'un député vote toujours dans le même sens que son parti, pas plus qu'un parti de la Chambre des communes ne l'exige de ses députés. Ceux-ci sont entièrement libres d'adopter une position contraire à celle de leur parti, et il arrive qu'ils le fassent. Pourtant, dans l'ensemble, les députés respectent le mot d'ordre du parti et, lorsqu'ils font la sourde oreille, on prend bonne note de l'exception.

Pourquoi est-ce ainsi? Quiconque a pratiqué des sports d'équipe le sait parfaitement. Le membre récalcitrant ne subit pas les foudres du chef du parti, du ministre membre du Cabinet ou du whip, mais bien de ses collègues. Rappelez-vous que c'est le gouvernement qui est responsable, dans notre régime parlementaire. Le fardeau du devoir, qui pèse sur tous les membres du parti au pouvoir, est très lourd, surtout maintenant que les beaux jours du Trésor public sans fond sont révolus. Par conséquent, lorsqu'un membre décide de ne pas respecter le mot d'ordre du parti, ce n'est pas son chef, ni son whip qu'il contrarie, mais bien ses camarades de tranchée.

Bref, on ne peut, d'une part, profiter de tous les avantages qu'offre le parti sans, d'autre part, en payer le prix. En d'autres termes, vous ne pouvez voter en solitaire et vous attendre que les membres de votre caucus, qui doivent absorber le surcroît de travail que vous leur imposez, vous voient d'un bon oeil et vous applaudissent. La réaction psychologique au joueur qui laisse tomber l'équipe est très forte. Les autres membres de l'équipe vous jugeront d'après votre vote et agiront en conséquence.

Bien sûr, nul ne prétendrait qu'un député doive voter contre sa conscience. À mon époque, il y eut toute une série de votes libres sur la peine capitale, question de conscience s'il en est. Pourtant, lorsque je me remémore les occasions où je n'ai pas respecté le mot d'ordre du parti, je me rends compte que mon opposition ne venait pas tant de ma conscience ou d'intérêts régionaux que de mon désir de tenir tête à mes collègues du Cabinet et au caucus. Je me rends compte, après coup, que les divergences étaient moins grandes que je ne le croyais à l'époque. Heureusement, aucun de ces votes n'a eu lieu alors que le gouvernement était minoritaire, ou lorsque nous avons brièvement représenté l'Opposition, de sorte que la politique d'État n'a pas trop souffert de mes indiscretions de jeunesse!

Le caucus

Le rôle et l'activité du caucus d'un parti demeurent l'un des grands mystères qui échappent aux non-élus. Chaque parti a son propre régime de caucus, selon son histoire et sa

philosophie. Par contre, chaque régime vise le même but : faire en sorte que tous les membres du parti aient la possibilité de débattre à fond d'une question, de sorte qu'ils puissent souscrire à un énoncé de position avec lequel ils se sentent tous à l'aise. Il y a loin de la coupe aux lèvres, mais tous les partis s'y consacrent, conscients que leur crédibilité en dépend.

Les débats au sein du caucus libéral m'ont toujours semblé beaucoup plus divertissants et éclairants que ceux de la Chambre des communes et des comités, voire des débats publics. Des membres d'autres partis me confirment dans ce jugement. Les questions débattues étaient réelles. Dans l'optique des dirigeants de parti, il était essentiel que le débat se traduise par une position que presque tous les membres jugeraient acceptable. Les débats à la Chambre des communes étaient importants pour convaincre l'électorat du bien-fondé de ce qui était proposé (ou opposé). Les débats en comité gravitaient autour des moyens de parvenir aux buts fixés durant les débats à la Chambre.

La principale tâche d'un ministre qui cherche à faire adopter un projet de loi à la Chambre consiste à obtenir l'appui du caucus et à l'entretenir, sans quoi sa mesure sera rejetée. Bon nombre de projets de loi ne sont effectivement jamais adoptés, soit qu'on les abandonne de guerre lasse, soit parce qu'ils ne font pas l'objet d'un débat ultérieur. Ces défaites, soit dit en passant, ne retiennent pas beaucoup l'attention, mais elles n'en demeurent pas moins des défaites.

Le caucus est aussi la tribune où le chef du parti doit s'expliquer à ses troupes et les motiver. S'il n'y parvient pas, le parti est alors en voie d'extinction. Les plus assidus aux réunions du caucus sont les chefs de parti. Ils savent que, s'ils n'ont pas l'appui du caucus, la porte de sortie n'est pas loin, que les membres les détruiront et leur enlèveront leurs moyens d'action. De là vient qu'un chef de l'Opposition est continuellement sur la sellette, car les membres de son parti, n'ayant pas la satisfaction d'exercer le pouvoir, respectent donc moins facilement la discipline du parti.

Les bénéficiaires

Si nous acceptons d'éliminer la discipline de parti, de sorte que les membres puissent voter comme bon leur semble, sans égard à la politique du parti, qui en profiterait? Si l'on envisage la possibilité d'autoriser les votes libres, il faut aussi voir à qui reviendront probablement les avantages. Permettez-moi de formuler la question autrement : qui devrait profiter des changements apportés au régime politique?

Les possibilités sont nombreuses : les fonctionnaires, les journalistes, les députés, les sénateurs, le parti, l'institution (c.-à-d. la Chambre des communes ou le Sénat), l'électorat, la direction du parti, et j'en passe. Cependant, si les changements doivent profiter à quelqu'un, je préfère que ce soit à l'électorat. Tout changement envisagé devrait donner plus de pouvoir à la population.

Il est dans le meilleur intérêt de la population d'avoir en place un régime politique qui lui permette d'exercer facilement et rapidement son pouvoir ultime. À cette fin, elle a besoin d'un régime qui permette de juger du rendement des participants. Si chaque parti et chaque député peut se prononcer à la fois pour et contre quelque chose, la population ne se laissera pas bernier longtemps. Son cynisme à l'égard du système et des élus n'en sera que plus grand. Le système de gouvernement responsable permet à la population de juger et de se prononcer.

Certains politiques ont de la difficulté à l'accepter. L'argument voulant que les députés puissent voter à leur gré, lorsqu'ils le veulent, n'est qu'une tentative pour s'éviter le fardeau de responsabilité qui leur est imposé par le système. Sous le régime de gouvernement responsable, c'est la population qui détient le plus grand pouvoir de décision lors d'une élection. Si l'électorat n'aime pas le gouvernement, il sait comment rendre son vote efficace; si une politique lui déplaît, il sait comment le faire savoir; s'il n'est pas d'accord avec la direction du parti, il exerce son droit de vote en conséquence, et s'il veut se débarrasser de son député, rien n'est plus simple.

Cependant, ce pouvoir de décision de l'électorat dépend de la discipline de parti. Si le parti n'avait pas de comptes à rendre, comment l'électorat pourrait-il le juger? Dans notre société, il est beaucoup question de droits, mais très peu de leur pendant, c'est-à-dire des responsabilités. Les tenants d'un assouplissement de la discipline de parti tiennent beaucoup à ce que le député puisse voter comme il lui plaît. Toutefois, il importe que le parti assume ses responsabilités, sans quoi l'électorat n'exercera pas de pouvoir réel sur ses représentants politiques.

Essentiellement, assouplir la discipline de parti revient à confier le pouvoir et l'autorité au député, aux frais de l'électorat, c'est-à-dire à accroître le pouvoir des élus en réduisant celui des électeurs. Or, comme je l'ai déjà dit, c'est l'électorat qui doit primer, non pas l' élu.

Une fonction d'unification

La liste des points que nous avons en commun, nous, les Canadiens, continue de raccourcir, parfois sous l'effet d'une action directe, parfois parce que les programmes sont désuets. Il devient plus difficile de soutenir des programmes unificateurs parce que le Canada ne produit plus la richesse nécessaire pour les appuyer. De fait, comme le montre bien le déficit de tous les ordres de gouvernement, nous éprouvons de la difficulté à maintenir ce que nous estimons être des services essentiels.

Or, les partis politiques font l'objet de vives attaques, comme le montrent les tentatives visant à assouplir la discipline de parti. Notre société s'est fragmentée en petits groupes aux intérêts étroits et fermés. Je n'ai jamais entendu un groupe d'intérêt défendre l'intérêt général, mais plutôt ses besoins particuliers, ainsi que ses pouvoirs et son droit de satisfaire à

ses besoins, peu importe le prix. Le parti est l'une des seules institutions qui nous restent pour contrôler ces groupes d'intérêt. (Comme l'a dit Pogo, « nous avons rencontré l'ennemi. Il est en nous. ») Le parti joue un rôle important d'intégration. Il est l'une des quelques institutions nationales qui agissent en fonction du bien collectif, plutôt que du bien individuel.

Pour les groupes d'intérêt spéciaux, il est important de s'en prendre aux partis, puisque la fonction d'intégration de ces derniers va carrément à l'encontre de leurs intérêts sectaires.

La souplesse du système

L'une des questions que l'on se pose toujours est de savoir si la discipline de parti doit être absolue. Chaque parti dispose de son propre système pour énoncer des positions. Celui-ci variera selon la qualité et les préférences de la direction et du caucus. Cependant, notre système de gouvernement responsable pousse chaque parti dans cette voie.

Pour faire en sorte que le pouvoir revienne à la population, le gouvernement responsable a besoin de partis responsables, sans égard aux difficultés que cela pourrait présenter à certains. Le système comme tel comporte une bonne dose de souplesse. Par exemple, c'est le gouvernement du jour qui décide de ce qui constitue un vote de censure. J'étais à la Chambre lorsque le budget du gouvernement Pearson, c'est-à-dire sa politique par excellence, a été rejeté en troisième lecture. Cela n'a pas empêché le gouvernement de gagner un vote direct de confiance, de déposer un nouveau budget et de continuer comme s'il ne s'était rien passé.

On voit donc bien que ce sont les partis présents à la Chambre des communes du jour qui définissent le blâme. Il importe toutefois de se rappeler que les gouvernements n'aiment pas la défaite, pour les mêmes raisons que les équipes sportives n'aiment pas que leurs opposants marquent un point. Elle est très démoralisante, car il est alors plus difficile de retomber sur ses pieds et de gagner, et elle représente une mauvaise note pour le parti, pour ses dirigeants et pour la politique. Une équipe gagnante ne se bâtit pas en marquant délibérément des points dans son propre but.

Il est déjà assez difficile de dégager un consensus au pays, sans vouloir, en plus, rendre la tâche du gouvernement plus difficile qu'elle ne l'est déjà, surtout en récompensant les élus irresponsables. Les électeurs veulent pouvoir faire connaître leur volonté. Le gouvernement responsable et la discipline de parti leur confèrent ce pouvoir, comme il se doit, d'ailleurs. ♦